Ville de Paris
Encart au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris
n° 14 du vendredi 18 février 2000

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 9 novembre 1999

1999 - N° 13

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 9 novembre 1999

SOMMAIRE

1. Liste des membres présents.
2. Correspondance et signalements : hommage à la Commission d'un plan du Marais établi par l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique ; annulation de l'inscription parmi les monuments historiques du bâtiment de la Caisse nationale d'allocations familiales sis 10-26, rue Viala (15e arr.) ; conservation de l'un des escaliers du bâtiment 3 de la Samaritaine sis 67-73, rue de Rivoli (1er arr.) ; lecture d'une lettre de M. Michel Junot, vice-président de la Commission, adressée à l'Administration relativement à l'inexécution par la Société de l'hôtel Ritz des prescriptions du jugement qui l'a condamnée à restituer l'ancien état des tabatières de son bâtiment sis 15, place Vendôme (1er arr.) ; signalement de l'établissement par M. Romain Dauphin-Meunier d'une table par adresses des *Souvenirs* d'André de Fouquières.
3. Affaire de la restauration de la façade de l'hôtel du XVIIIe siècle sis 2bis-2ter, rue de la Jussienne (2e arr.) et vœu relatif à la restitution de l'ordonnance de la façade de l'immeuble sis 2, place Saint-Michel (6e arr.).
4. Renouvellement, sur la proposition de M. Alain Morell, du vœu de la Commission contre la surélévation de la maison sise 6, rue Crébillon (6e arr.).
5. Signalement de l'exposition *L'art de la terre vernissée du moyen âge à l'an 2000* au Musée national de la céramique de Sèvres.
6. Signalement d'un risque d'altération de l'escalier de l'immeuble sis 1, impasse Guéménée (4e arr.) ; vœu en faveur de sa préservation.

7. Protestation contre un projet de transformation de l'ancienne chapelle du musée Rodin, 75, rue de Varenne et boulevard des Invalides (7e arr.).

8. Compte rendu de deux affaires en cours : projet de réaménagement de l'ancien immeuble du Phénix espagnol sis 86, boulevard Haussmann (8e arr.) ; vœu de conservation de la façade de l'immeuble sis 94-96, boulevard Haussmann et de l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques du papier peint panoramique conservé dans l'immeuble sis 11, rue de la Pépinière (8e arr.).

9. Vœu en faveur de l'installation des services de la Commission du Vieux Paris à l'hôtel Mathagon sis 75-77bis, rue Marcadet (18e arr.).

10. Signalement par M. Michel Fleury de l'identification, en cours, de fragments de métal découvert dans le puits du donjon du Louvre.

11. Lecture, par M. Michel Fleury, d'une note de M. Laurent Hablot relative à la datation de deux médaillons du harnois de Charles VI portant l'inscription « DE BIEN EN MIEUX » trouvés lors des fouilles de la Cour carrée du Louvre.

12. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris : vœux en faveur de l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques de l'hôtel Cardon, sis 50, rue du Faubourg Poissonnière (10e arr.) ; en faveur de la conservation du bâtiment sis 212, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e arr.) et celle de la façade de la maison sise 55, rue Auguste Lançon (13e arr.).

La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Junot, vice-président de la Commission.

1. Liste des membres présents :

Assistent à la séance : M. Michel Junot, Mme Hélène Macé de Lépinay et M. Michel Fleury, vice-présidents de la Commission, Mme Marie-Thérèse Junot, MM. Jean-François Legaret et Alain Morell, conseillers de Paris, Mme Béatrice de Andia, MM. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut, Mme Catherine Bersani, MM. Bernard Billaud, Pierre Casselle et Maurice Cazaux, Mme Geneviève Gille, MM. Pierre Joste, Jean-Pierre Jouve, Guy-Michel Leproux et Emmanuel Poulle, membre de l'Institut, Mlle Bernadette Prevost, MM. Christian Prevost-Marcilhacy et François Souchal, Mlle Hélène Verlet, M. Robert Werner, Mlle Carole Deletraz, MM. Christophe Dalstein et André Gohon, représentant M. le directeur du Cabinet, Mlle Géraldine Tissot, représentant M. Michel Bulté, adjoint au Maire, Mme Duvernoy, représentant M. le préfet de la région d'Ile-de-France et du département de Paris, Mme Salan, représentant M. le sous-directeur du Patrimoine, Mme Royer, MM. Roger-Vasselin, Maurice Laurent, architecte voyer général, Denis Caillet, chef de la Section d'architecture et d'environnement, et Jean Rolland, architecte voyer.

Excusés : Mme Laure Beaumont-Maillet, MM. Jean Dérens, François Gasnault et Félix Gatier, Mme Gotteri, MM. Michel Le Moël, Éric Ollivier, Dany Sandron, Michel Caldaguès et Mme Harburger.

2. Correspondance et signalements : hommage à la Commission d'un plan du Marais établi par l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique ; annulation de l'inscription parmi les monuments historiques du bâtiment de la Caisse nationale d'allocations familiales sis 10-26, rue Viala (15e arr.) ; conservation de l'un des escaliers du bâtiment 3 de la Samaritaine sis 67-73, rue de Rivoli (1er arr.) ; lecture d'une lettre de M. Michel Junot, vice-président de la Commission, à l'Administration, relative à l'inexécution par la Société de l'hôtel Ritz des prescriptions du jugement qui l'a condamnée à restituer l'ancien état des tabatières de son bâtiment sis 15, place Vendôme (1er arr.) ; signalement de l'établissement par M. Romain Dauphin-Meunier d'une table par adresses des *Souvenirs* d'André de Fouquières.

M. Michel Fleury. – Je pense que la Commission souhaitera remercier l'Association du Paris historique du don qu'elle fait à notre bibliothèque du plan historique du Marais qu'elle vient d'établir. Cet ouvrage, commodément divisé en planches carrées, donne les noms des hôtels : il sera certainement précieux aux touristes et donc à la conservation du quartier.

Est à signaler l'annulation par le Tribunal administratif de l'arrêté d'inscription sur l'Inventaire supplémentaire, pris le 9 novembre 1998, des bâtiments construits en 1958 par Raymond Lopez pour la Caisse nationale d'allocations familiales.

(La Commission se félicite de cette annulation).

Je vous signale maintenant que, selon le vœu de la Commission, l'un des deux escaliers du magasin 3 de la Samaritaine, sis 67-73, rue de Rivoli (1er arr.) sera conservé dans le projet de rénovation, présenté par M. Béchu, de ce bâtiment construit par Henri Sauvage en 1926.

Je vais maintenant vous lire la lettre adressée à M. Jacques Marvillet, directeur de l'Aménagement urbain et de la construction, par M. Michel Junot, vice-président de la Commission, par laquelle il réclame l'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel du 3 janvier 1989, prescrivant à la Société de l'hôtel Ritz, 16, place Vendôme (1er arr.) de rétablir l'ancienne disposition des tabatières du toit de cet établissement :

Lors de sa dernière séance, la Commission du Vieux Paris a émis à nouveau un vœu concernant la remise en état d'origine des lucarnes de l'hôtel Ritz, place Vendôme.

Je tiens à attirer de façon toute particulière votre attention sur ce vœu unanime pris à la demande et sur le rapport de M. Prevost-Marcilhacy, inspecteur général honoraire des Monuments historiques.

En effet, nous nous trouvons dans une situation parfaitement inadmissible. Une action a été engagée il y a plus de dix ans contre l'hôtel Ritz qui avait délibérément transgressé les prescriptions légales concernant les toitures sur la place Vendôme. Des décisions de justice ont été prises ordonnant la remise en l'état d'origine. Le directeur de l'hôtel, M. Klein, a opposé le plus parfait mépris à cette décision ne répondant pas aux injonctions qui lui étaient faites (...).

J'alerte, par ailleurs, M. le Secrétaire général de la Ville mais j'ai tenu à attirer

votre attention personnelle sur cette affaire à laquelle la Commission attache la plus grande importance.

Croyez (etc...).

Voici maintenant un recueil qui sera précieux pour nos travaux. C'est l'index de la table des cinq volumes de *Mon Paris et mes Parisiens* (parus de 1953 à 1959) établi par l'un de nos stagiaires, M. Romain Dauphin-Meunier. Ce travail sera très utile parce qu'il va permettre aux deux collaboratrices du *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e^ et XX^e^ siècles* d'identifier les noms des propriétaires ou principaux locataires de nombre d'immeubles dont leur ouvrage donne la liste.

Fouquières (1875-1959) était, comme vous le savez, un homme extrêmement lancé (ce qui lui valut d'être surnommé l'« arbitre des élégances »). Il fréquenta, depuis la fin du XIX^e^ siècle jusqu'à la veille de sa mort, tout ce qui comptait dans la société, les mondes littéraire, théâtral et artistique. Ce gros et beau volume d'index devrait valoir, ce me semble, à M. Romain Dauphin-Meunier les remerciements de la Commission.

(Cette proposition est unanimement approuvée).

3. Affaire de la restauration de la façade de l'hôtel du XVIII^e^ siècle sis 2-2^bis^, rue de la Jussienne (2^e^ arr.) et vœu relatif au rétablissement de l'ordonnance de la façade de l'immeuble sis 2, place Saint-Michel (6^e^ arr.).

M. Michel Fleury. – J'ai malheureusement des nouvelles moins satisfaisantes à vous donner de la restauration, qui paraissait précédemment en bonne voie, du rez-de-chaussée du charmant immeuble Louis XV sis 2^bis^-2^ter^, rue de la Jussienne (2^e^ arr.). Je suggère que, des deux baies qui figurent sur l'élévation ancienne conservée (et qui a été publiée dans notre *Procès-verbal* du 7 novembre 1997), l'une soit remplie par un défoncé appareillé dans lequel serait percée une fenêtre de forme convenable et l'autre par une fausse porte de style du XVIII^e^ siècle d'un dessin modeste et élégant comme on en a des exemples en différents endroits de la ville[1]. Cette disposition permettrait au copropriétaire dont le lot se trouve derrière ces deux portes de ne pas voir son logis coupé en deux et donc rendu inutilisable. Il est certain, en effet, que cela remettrait en cause, par revente, le consensus obtenu et risquerait de vouer à l'échec le projet de restitution proposé que nous avons approuvé en octobre. L'entrée, par conséquent, se ferait du côté droit, dans l'héberge hors alignement, habillée en style Louis XV : cette solution me paraît la plus raisonnable.

Après un intervention de **M. Christian Prevost-Marcilhacy**, *la Commission approuve la proposition.*

1. Voir par exemple les 22-26 et 51-55, rue Saint-Sauveur (2^e^ arr.) que M. Catherinot a recherchés pour moi.

Nous avons, dans notre séance du 9 juin 1998, formé le vœu qu'à l'occasion d'une demande de modification de terrasse 2, place Saint-Michel (6e arr.), soient dégagées, conformément à la servitude qui pèse sur l'architecture de Davioud, les lignes de refends du bâtiment à l'angle de la place et du quai des Grands Augustins. Le permis de construire en a tenu compte et l'affaire paraissait réglée, mais un nouveau propriétaire a maintenu la terrasse d'angle.

M. Robert Werner. – Elle est affreuse et mutile l'ordonnance.

M. Michel Fleury. – C'est pourquoi je vous suggère de former le vœu que l'Administration exige l'application du permis de construire.

(Le vœu est voté à l'unanimité).

4. Renouvellement du vœu, sur la proposition de M. Alain Morell, contre la surélévation de la maison sise 6, rue Crébillon (6e arr.).

M. Michel Junot, président. – M. Alain Morell, conseiller du 6e arrondissement, m'a chargé, en son absence, de vous faire part de ses préoccupations concernant la maison sise 6, rue Crébillon (6e arr.). Nous avons déjà évoqué cette affaire en janvier et octobre 1998. Chaque fois, nous avons demandé la conservation intégrale de cette maison basse au caractère très pittoresque, témoin du lotissement ancien de ce quartier. Or, le même pétitionnaire, à qui la Commission avait réussi à faire accepter, en mai dernier, la conservation, vient de déposer une demande identique à la première ! M. Morell demande que la Commission réitère son vœu initial, ce qui appuierait le refus récemment opposé par le maire de l'arrondissement, M. Lecoq.

(Après une intervention de **M. Robert Werner**, *le vœu est renouvelé à l'unanimité).*

5. Signalement de l'exposition *L'art de la terre vernissée du moyen âge à l'an 2000* présenté au Musée national de la céramique de Sèvres.

M. Michel Fleury. – Le Musée national de la céramique (Sèvres) et la Réunion des musées nationaux ont organisé une exposition intitulée *L'art de la terre vernissée du moyen âge à l'an 2000*. Les organisateurs de l'exposition ont eu le souci d'associer à la création contemporaine l'héritage laissé par les anciens potiers dans l'utilisation de la riche palette qu'offre la glaçure. Ainsi a-t-il été mis en valeur cet art de tradition locale, le plus souvent utilitaire, éclipsé à l'époque moderne par les productions raffinées des manufactures de faïence et de porcelaine. Pour la section « Héritage », la Commission du Vieux Paris a prêté une vingtaine de pièces provenant des fouilles archéologiques menées par ses soins, notamment des céramiques découvertes au parvis Notre-Dame (pichet), à la Cour Carrée (céramiques des XIIIe et XVe siècles, carreaux de pavement), rue de la Collégiale (pichets), rue Soufflot (pichets), à Saint-Martin des Champs (porte-couverts) et rue des Lombards (porte-couverts). La plupart de ces pièces ont été restaurées au laboratoire de la Commission dirigé par Mme Christine Riquier-

Bouclet et photographiées par MM. Jean-Luc Godard, Marc Paturange et Christian Rapa.

Un très beau catalogue de 245 pages fait le point sur cet art. Mme Catherine Brut et M. Philippe Marquis, tous deux chargés de mission à la Commission, ont participé à sa rédaction. Pour le Moyen âge, Mme Brut, a étudié les « trois couleurs parisiennes » qui sont le rouge de la barbotine, le vert et le jaune des glaçures, utilisés alternativement ou ensemble sur les productions issues des ateliers de la capitale. Pour la Renaissance, M. Marquis et Mme Brut se sont attachés à l'étude des porte-couverts décorés, production originale des potiers de terre parisiens du XVIe siècle.

Une journée d'études de la terre vernissée s'est tenue, le samedi 2 octobre 1999. Nos deux collaborateurs sont intervenus dans la matinée sur le thème « La céramique médiévale à Paris » et ont pu décrire les transformations de la terre cuite, pour la période médiévale et pour les premières faïences parisiennes qui accompagnaient, dans le même dépotoir de la rue des Lombards, les porte-couverts exposés.

L'exposition se tiendra au Musée national de céramique jusqu'au 10 janvier 2000, avant d'aller au Musée des Beaux-Arts d'Arras où elle sera présentée du 4 février au 30 avril 2000.

6. Signalement d'un risque d'altération de l'escalier de l'immeuble sis 1, impasse Guéménée (4e arr.) ; vœu en faveur de sa préservation.

M. Michel Fleury. – Un particulier nous a fait part de ses inquiétudes de voir l'escalier de l'immeuble sis 1, impasse Guéménée (4e arr.) dénaturé par l'installation d'un ascenseur. Il s'agit d'une maison construite en 1742, dont le vestibule et l'escalier ont été redécorés en faux marbre à la fin du XIXe siècle mais la disposition initiale a été gardée[1]. L'installation d'un ascenseur serait évidemment déplorable ; l'architecte des Bâtiments de France a heureusement émis un avis « totalement défavorable ». Cependant, la copropriété semble décidée à persister dans cette voie et je crois qu'il serait bon de soutenir cet avis par un vœu de notre part.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

7. Vœu de protestation contre le projet de réaménagement de la chapelle du musée Rodin sis 75, rue de Varenne et boulevard des Invalides (7e arr.)

M. Michel Fleury. – Le musée Rodin vient de présenter des projets de transformation de l'ancienne chapelle située à droite de la cour de l'hôtel Biron. Elle a été construite en 1875-1876 par l'architecte Just Lisch pour le couvent des

1. Alexandre GADY, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Carré d'art, 1994, p. 120.

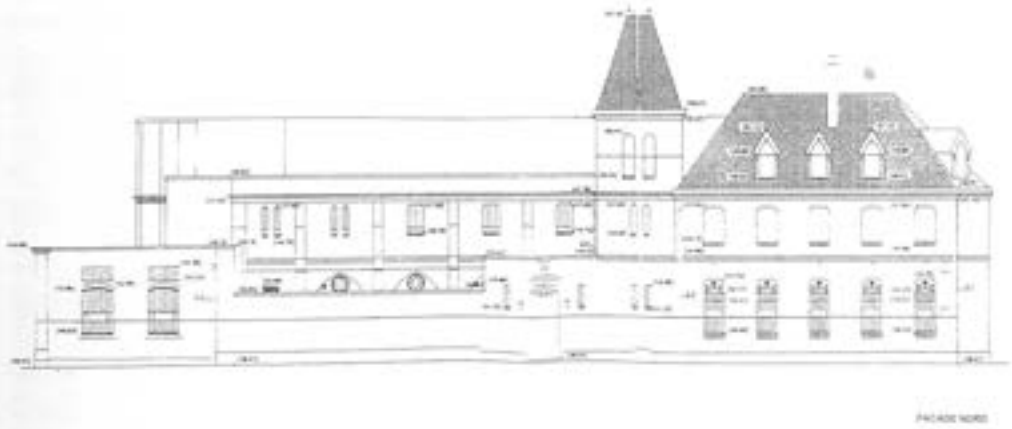

Fig. 1. – État actuel de la façade de la chapelle
du musée Rodin du côté de la rue de Varenne (dessin de l'architecte).

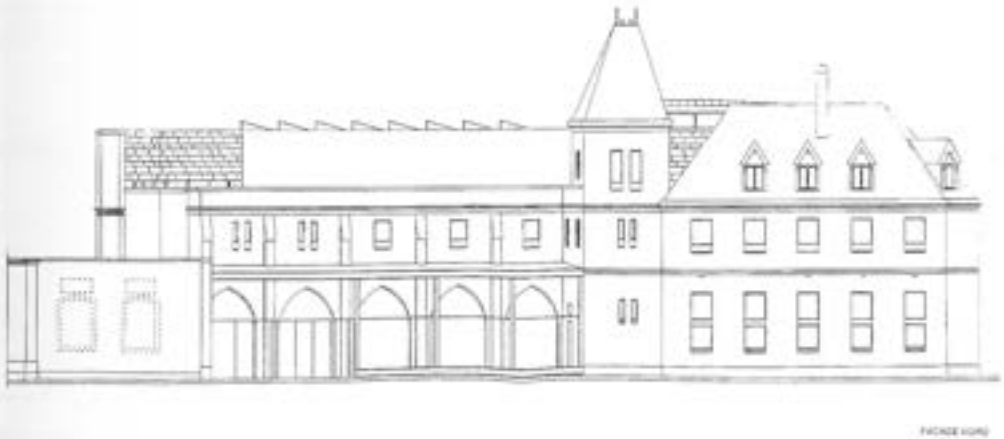

Fig. 2. – État projeté de la façade de la chapelle
du musée Rodin du côté de la rue de Varenne (dessin de l'architecte).

sœurs du Sacré-Cœur[1], dans un style gothique tout à fait correct. En 1964, lors d'un premier projet de transformation muséographique, l'architecte Charles Dorian en a arasé les toitures (fig. 1).

Le projet actuel prévoit la démolition du mur de clôture sur la rue de Varenne pour le remplacer par une paroi vitrée qui laisserait visible l'intérieur de la chapelle grâce à la destruction des colonnettes et des *oculi* du mur nord. Et aussi l'établissement d'une toiture de type industriel, en dents de scie, qui présenterait l'aspect d'une couverture d'usine. Enfin, toutes les baies seraient remaniées, ce qui entraînerait la disparition des ouvertures néo-gothiques au profit de châssis modernes sans caractère ni homogénéité (fig. 2).

Il s'agit malheureusement ici d'un « permis préfet » contre lequel nous sommes moins efficaces. Néanmoins, le Maire peut donner un avis défavorable. On vous propose donc d'émettre un vœu contre ce projet.

(Le vœu est adopté à l'unanimité).

8. Compte rendu de deux affaires en cours : projet de réaménagement de l'ancien immeuble du Phénix espagnol sis 86, boulevard Haussmann (8e arr.) ; vœu en faveur de la conservation de la façade de l'immeuble sis 94-96, boulevard Haussmann et de l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques du papier peint panoramique conservé dans l'immeuble sis 11, rue de la Pépinière (8e arr.).

M. Michel Fleury. – Lors de notre dernière séance, je vous ai présenté une demande d'autorisation de démolir un immeuble haussmannien sis 86, boulevard Haussmann (8e arr.). Il s'agit d'un bâtiment Second Empire de bonne facture dont l'édification a suivi immédiatement l'ouverture de cette section du boulevard (fig. 3). La destruction de cette façade ruinerait l'unité de la voie. Nous avons donc pris un vœu ferme contre ce projet.

La position de la Commission a été expliquée au pétitionnaire et à l'architecte : conserver la façade ou bien la reproduire en la surélevant dans le même style. Je vous présente aujourd'hui le résultat de cette négociation. L'architecte, M. Ory, nous propose une façade dont les niveaux ont été légèrement déplacés pour obtenir des plateaux sur l'ensemble de l'îlot. Le dessin est à mettre définitivement au point, notamment en ce qui concerne les détails de modénature et la nature des garde-corps. Je vous tiendrai au courant des progrès de cette négociation, qui devrait se conclure de façon satisfaisante.

M. Ory est par ailleurs chargé par le groupe Crédit Agricole-Indosuez d'une autre opération très importante dans l'îlot voisin, pour laquelle on présente une demande analogue. Il s'agit de l'îlot du siège historique de la banque de l'Indochine qui compte huit immeubles : à l'angle du boulevard Haussmann et de la

1. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles*, Paris (publication de l'Institut d'histoire de Paris), 1ère série, t. III, 1994, p. 71, n° 3229.

Fig. 3. – Façade de l'immeuble sis 86, boulevard Haussmann (8e arr.) (Cliché CVP).

rue d'Anjou, l'immeuble du siège de la banque de l'Indochine, construit en 1914-23 par René Patouillard-Demoriane [1] ; aux n° 92 et 94 du même boulevard deux immeubles datés de 1865 et 1866 ; un petit immeuble de 1865 donne sur la rue Pasquier ; du 7 au 11, rue de la Pépinière se trouvent deux bâtiments construits vers 1870 (dont l'un de A.-G. Guérinot) et un autre de 1911 (complété en 1971) ; enfin, dans la rue d'Anjou, un grand immeuble de bureaux a été construit entre 1881 et 1887, puis surélevé en 1930.

Comme pour l'affaire précédente, on demande la démolition des façades haussmaniennes sur le boulevard. Pour les mêmes raisons, il serait bon d'émettre dès aujourd'hui un vœu préventif en faveur de leur conservation.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

Lors de la visite, nos collaborateurs ont constaté dans l'immeuble faisant l'angle de la rue de la Pépinière et de la rue d'Anjou, l'existence dans un salon d'un papier peint panoramique. Les recherches effectuées par notre collaborateur M. Nicolas Courtin, auprès du Département des papiers peints du Musée des Arts décoratifs, ont montré qu'il s'agit d'un décor précieux. C'est un rare exemplaire des *Sauvages de la mer Pacifique*, aussi connu sous le titre *Les voyages du capitaine Cook*, l'un des deux premiers panoramiques présentés au public parisien et qui ont lancé la mode de ce type de décor. Celui-ci a été édité par la manufacture Dufour (de Mâcon) entre 1804 et 1807 ; aucune réédition n'en a été faite ultérieurement [2]. Le bon état de ce décor, ainsi que son importance historique justifient, ce me semble, une protection au titre des Monuments historiques, d'autant que nul ne sait ce qu'il adviendra de lui lorsque cet immeuble sera voué à de l'habitation.

(Un vœu est pris dans ce sens.)

9. Vœu en faveur de l'installation des services de la Commission du Vieux Paris dans l'hôtel Mathagon, sis 75-77bis, rue Marcadet (18^{e} arr.).

M. Michel Fleury. – Vous vous souvenez qu'en janvier dernier, je vous faisais part d'un projet de restauration de l'hôtel Mathagon, sis 75-77bis, rue Marcadet (18^{e} arr.). Ce bel hôtel du XVII^{e} siècle, passablement altéré par l'abandon dont il fait l'objet depuis plusieurs années, présente néanmoins de beaux et assez grands espaces. Vous n'ignorez certes pas que, depuis longtemps, il nous a été demandé de quitter les locaux que nous occupons à la Rotonde de La Villette, dans lesquels, d'ailleurs, nos collaborateurs, nos archives, le Casier archéologique, les ateliers de restauration et le laboratoire photographique sont si à l'étroit qu'une partie de notre personnel doit être hébergée à l'hôtel de Chalon-Luxembourg. Nous avons obtenu du Maire la promesse de ne quitter la Rotonde qu'avec la certitude d'être relogés dans un bâtiment approprié et plus vaste. L'hôtel Mathagon, il me semble, s'il était restauré (ce que la Ville sera bien obligée de faire sous peine de le voir tomber coûteusement en ruine) conviendrait d'autant mieux à la Commission

1. *Ibidem*, t. IV, p. 22, n° 3782.
2. Odile Nouvel-Kammerer, *Papiers peints panoramiques*, Paris, 1990, réimpr. 1998, pp. 308-309.

qu'il est flanqué d'un édifice de béton, moderne, indispensable à nos laboratoires et qui nous donnerait, en outre, une salle d'exposition.

(Après un échange de vues entre **MM. Michel Junot, Michel Fleury** et **Jean-François Legaret**, *un vœu est pris en ce sens à l'unanimité).*

10. Signalement, par M. Michel Fleury, de l'identification, en cours, de fragments de métal découverts dans le puits du donjon du Louvre.

M. Michel Fleury. – Les cent cinquante fragments qui ont permis de restituer le chapel doré de Charles VI (fig. 4), soit la chape de fourreau d'épée gravée de la figuration d'une biche, des deux médaillons (auxquels M. Hablot a consacré une étude dont je vais vous donner lecture tout à l'heure), etc., ne sont pas les seuls éléments métalliques livrés par la fouille du donjon du Vieux Louvre. Il en a été trouvé en même temps quantité d'autres qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici, avant tout des rubans métalliques dont certains portaient, comme le chapel, le « mot » EN BIEN (ce qui marque clairement qu'ils proviennent du même harnois royal) et d'autres qui, pour être anépigraphes, lui appartiennent aussi, d'après leur nature[1]. Ils devraient, à mon sens (mais encore faut-il le prouver), avoir été fixés sur les panneaux d'une selle ou de courroies du harnachement, soit en applique, soit en formant cornière. Ils ont été malheureusement tellement tordus ou pliés qu'il est impossible, dans leur état actuel, de les juxtaposer pour tenter d'en trouver la disposition initiale. J'espère toutefois y parvenir en les faisant mouler dans une résine souple, laquelle sera remise en forme puis moulée à son tour de façon à procurer une reconstitution certaine ou au moins raisonnable d'après les éléments remis en forme. Or, ce qui m'a arrêté jusqu'ici c'est que, depuis la disparition de mon très regretté ami Albert France-Lanord, je n'avais trouvé personne qui pût assurer ce travail difficile. Mais la Commission dispose maintenant à son laboratoire de restauration, en la personne de M^me^ Riquier-Bouclet, d'un collaborateur très habile et expérimenté dont les excellents services vous sont d'ailleurs connus. Je l'ai chargée de ce travail et j'espère pouvoir vous rendre compte des premiers résultats l'an prochain.

11. Lecture, par M. Michel Fleury, d'une note de M. Laurent Hablot relative à la datation des deux médaillons du harnois de Charles VI portant l'inscription « de bien en mieux » trouvés dans les fouilles de la Cour Carrée du Louvre.

En 1984, lors des fouilles de la Cour Carrée du Louvre ont été découverts au fond du puits de la Grosse Tour deux médaillons de bronze (fig. 5 et 6). Ils sont décorés de divers motifs emblématiques, probablement des éléments de

1. Voir *Comptes de l'Écurie du roi Charles VI... 1399-1403 et 1411-1413*, t. 2, publiés par Claude BILLAUD (*Recueil des historiens de la France, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Documents financiers et administratifs*, t. IX, vol. 2, 1996) ; voir illustration, p. 48, pour les rubans de cuivre. Pour les autres objets, voir Michel FLEURY et Venceslas KRUTA, *Le château du Louvre*, Paris, 1989 (nouvelle édition, sous presse aux éditions Faton).

Fig. 4 – Choix de fragments de métal découverts dans le puits du donjon du Louvre (en haut) ; restitution du chapel doré de Charles VI (en bas) (Cliché J.-L. Godard – CVP).

Fig. 5

Fig. 6.

Fig. 5 et 6 – Relevé des deux médaillons portant la devise « DE BIEN EN MIEUX », trouvés dans le puits du donjon du Louvre (diamètre 8,5 cm, fig. 5 et 8,7 cm, fig. 6) en 1984 (Dessin Fr. Lagarde – CVP).

harnois. Sur ces médaillons figure gravé le mot [1] DE BIEN EN MIEUX, répété deux fois, des feuilles et des fleurs d'aubépine rapportées.

Certains articles des comptes du Dauphin ainsi que des manuscrits enluminés pour lui nous renseignent sur son emblématique.

En ce qui concerne l'aubépine, il faut reconnaître que c'est un motif décoratif courant à cette époque sans qu'il soit nécessairement chargé de valeur emblématique. Mais le fait que l'on retrouve ce végétal associé à l'églantier, à des oiseaux, aux armes du Dauphin et à son mot, qui n'est pas précisé, sur une chambre verte et blanche commandée par le Dauphin en 1412 [2], permet de penser que l'aubépine était bien une des devises [3] utilisées par le prince. Cette chambre comporte en effet l'ensemble du répertoire emblématique du Dauphin : ses armes, son mot, ses couleurs et ses devises, des oiseaux, sans doute des éperviers, l'aubépine et l'églantier. L'aubépine a été une devise de Marguerite de Flandre († 1405), femme de Philippe le Hardi, grand-mère de la femme du Dauphin, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, épousée en 1404. L'églantier n'est pas sans rappeler le végétal, rosier ou églantier, qui décore le casque de Charles VI découvert sur le même lieu. Il est fort probable que la rose ait été la devise d'Isabeau de Bavière comme l'invitent à penser les comptes de son hôtel. On notera aussi que, naturellement, aubépine et églantier poussent à l'état sauvage côte à côte et qu'ils mélangent souvent leurs feuillages.

Si le motif végétal qui décore les médaillons ne permet d'établir qu'un lien hypothétique avec Louis de Guyenne, le mot qui y est inscrit en permet par contre une attribution certaine.

Le mot qui figure sur les médaillons, DE BIEN EN MIEUX, reprend partiellement le mot utilisé par Charles VI entre 1383 et 1395 environ, EN BIEN. Il s'agit de manière assurée du mot de Louis de Guyenne puisqu'il figure sur le folio de frontispice du *Térence des ducs* [4], offert par l'évêque de Chalon au Dauphin et par le Dauphin au duc de Berry [5], en marge duquel il est associé, entre autres oiseaux, à des éperviers, devise du Dauphin, et à des bannières aux armes de France (fig. 7 et 8).

---

1. On désigne par ce terme la courte sentence qui accompagne alors parfois les devises, c'est-à-dire les emblèmes.

2. Émilie GONDRET, *Le Dauphin Louis, duc de Guyenne, fils de Charles VI (1397-1415)*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Philippe Contamine (Paris IV-Sorbonne, 1995, pp. 131-183) : compte de 1412 : « pour une chambre de broderie pallée de 2 satins blancs et verts...et au ciel une grande aubespine sur une terrasse et plusieurs branches d'esglantier saillans d'icelle terrasse et un rouleau qui fait neu, ouquel est escript le mot que mondit seigneur porte en sa devise. Six quarreaux pallés de satin blanc et vert dont chascun porte un chapeau d'esglantier et d'aubespine d'un costé, et d'autre costé y a un escusson aux armes dudit seigneur...Et icelle chambre semée d'oiseaux qui tiennent petits rinsselets d'aubespine et d'églantier ».

3. Au XV^e^ siècle, le mot « devise » désigne le signe figuré seul et non pas la sentence qui l'accompagne, qui est habituellement appelée le « mot ».

4. Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 664, fol. 1 (voir fig. 7 et 8).

5. Léopold DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, t. II, p. 265, article 262 : « Un livre appelé Terance, de lettre de forme, et glosé, à deux fermoers d'argent doré, esmaillés aux armes de monseigneur de Guienne, lequel livre l'evesque de Chalon donna à Monseigneur. », cité la première fois dans l'inventaire de 1413 (Arch. nat., KK 258).

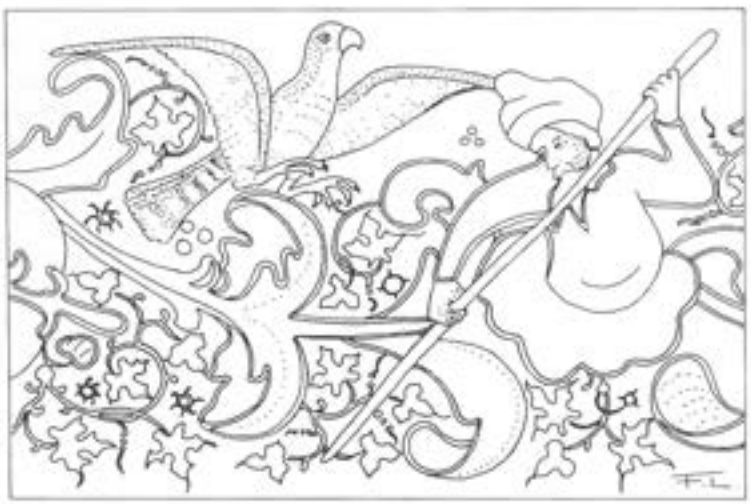

Fig. 7 et 8 – Détail du frontispice du *Térence des ducs* enluminé pour le dauphin Louis de Guyenne : (fig. 7, en haut) divers éléments de son emblématique : la bannière aux armes de France pleines tenue par un ange, tenant habituellement des armes royales, le mot supposé du Dauphin : *DE BIEN EN MIEUX* qui figure aussi sur les éléments de harnais du Louvre et la devise du Dauphin, l'épervier, mentionné en 1411 (n. st.) : « ... pour un esprevier d'or esmaillé de blanc garny d'une grosse perle de la devise dudit seigneur... » (compte de 1411, B.N.F., ms. fr. 32511, fol. 5[vo]).
Fig. 8, en bas : on trouve encore l'épervier, devise du dauphin Louis de Guyenne sur la broche qu'il distribue en 1411 : « ... Pour 187 espreviers d'or esmaillez de blanc et plantez assis sur deux branches entrelassez a tout la racine dessous, lesquels ledit seigneur a donnez et distribuez le jour des Estrennes 1410 a plusieurs chevaliers, escuiers et officiers de son hotel, du Roy et de la Reyne... » (même référence) (dessin de Fr. Lagarde – C.V.P.).

Ce mot pourrait sous-entendre que si le père a tenté de bien faire, le fils souhaite faire encore mieux. D'ailleurs, seul un fils du Roi aurait pu se permettre de reprendre et de compléter ainsi le mot emblématique du souverain. D'autre part, plusieurs sources attribuent au Dauphin le mot EN AMENDANT[6], qui peut avoir exactement le même sens que EN MIEUX.

Ces éléments permettent également de dater cet objet dans une fourchette relativement étroite. Il reste assez difficile de déterminer l'âge à partir duquel les princes adoptaient une emblématique personnelle mais il semblerait qu'ils usent dans un premier temps de l'emblématique paternelle avant de faire leur propre choix, qui peut d'ailleurs être guidé par leur entourage, le plus souvent au moment de la création de leur propre hôtel. Si l'on admet que Louis de Guyenne adopte l'aubépine au moment de son mariage en 1404, qui est aussi la date de création de son propre hôtel, et sachant qu'il meurt en 1415, on peut supposer que ce fermail a été fabriqué entre ces deux dates.

À partir de 1410, le Dauphin administre seul son duché de Guyenne et en touche les revenus, mais ce n'est en fait qu'en 1412 que Louis de Guyenne prend une réelle autonomie politique en négociant la paix d'Auxerre en août qui clôt le « voyage de Bourges » mené par Charles VI contre le duc de Berry. Dès 1411, Louis de Guyenne distribue des broches à sa devise, un épervier sur deux branches entrelacées dont le compte ne précise pas la nature[7]. C'est le compte de l'année 1412, dans lequel figure la chambre citée plus haut, qui mentionne pour la première fois le mot du Dauphin, l'églantier et l'aubépine. Il nous apprend aussi la distribution de 26 pièces d'or et 400 pièces d'argent « de la devise dudit seigneur » à sa famille et à son entourage[8].

La distribution de devises est alors un geste courant des princes qui souhaitent ainsi « marquer » leur clientèle en lui faisant porter leur emblème. Ce système établit une relation verticale de fidélité dans le cas de dons du patron vers ses

6. Ce mot figure enroulé sur un listel autour d'un L, mêlé aux cosses de genêt, sur un harnais de cheval du Roi dans l'inventaire de 1421 (inventaire de la Grande Écurie, 7 février 1421, art. 190 : « item, un harnois à cheval, entier, de veluiau vermeil ouvré de broderies cosses genestes, et les carrefours d'un groz boillon plat eslevé de cuivre doré, à une L d'asur parmy et au rouleau où il est escript : *En amendant* », cité dans Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris 1864). On le retrouve également avec d'autres mots des princes (Charles VI, Louis d'Orléans, Philippe le Hardi, Jean de Berry) dans un texte d'Eustache Deschamps écrit avant 1405 (date de la mort du poète). Il pourrait s'agir du chiffre et du mot du Dauphin Louis de Guyenne ou de celui de Louis de Bavière, frère de la reine. En 1405, Louis de Guyenne n'a que huit ans ce qui est un peu jeune pour se choisir une devise mais pas impossible comme on le constate pour les fils de Louis d'Orléans qui portent des devises, celles de leur père, dès trois ou quatre ans, de plus mots et devises pouvaient être choisis par l'entourage du prince. Peut-être faut-il le mettre en relation avec le mot qui figure sur les médaillons retrouvés dans le puits du donjon, *EN BIEN EN MIEUX*, si l'on comprend le verbe *amender* dans le sens *bonifier* mais il peut aussi avoir le sens de *se faire pardonner*.

7. « Pour 187 espresnier d'or esmaillez de blanc et plantez assis sur deux branches a tout la racine dessous, lesquels ledit seigneur a donnez et distribuez le jour des Estrennes 1410... » Compte de 1411, Paris, B.N.F., Ms. fr. 32511, fol 5v°.

8. « ...pour 26 pieces d'or de la devise dudit seigneur, qu'il a donné l'une au roi et les autres donné à plusieurs grans seigneurs de son lignage...pour 400 pièces d'argent de la mesme devise, donnez ledit jour a plusieurs chevaliers, escuyers et officiers tant du Roy comme autres. » Compte de 1412, Paris, B.N.F., Ms. fr. 32511, fol 7v°.

clients et une relation horizontale d'égalité quand un prince donne sa devise aux autres princes. Même s'il ne s'agit pas des mêmes objets, ces pièces ne sont pas sans rappeler les deux médaillons du Louvre pour lesquels je proposerai donc une fourchette de datation entre 1412 et 1415.

Ce cas prouve encore, s'il le fallait, l'apport essentiel qu'offre l'étude de l'emblématique en général et des devises en particulier pour attribuer et dater des objets de cette période, comme ceux qui ont été découverts au Louvre.

MM. Michel Junot, *président, et* **Michel Fleury** *adressent à M. Laurent Hablot les félicitations de la Commission.* **M. Michel Fleury** *fait observer que l'inventaire de 1412 mentionne un chapel du Dauphin [Louis] or, un médaillon trouvé dans le puits du donjon porte précisément les armes du Dauphin de France.*

12. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris : vœux en faveur de l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques de l'hôtel Cardon, sis 50, rue du Faubourg Poissonnière (10e arr.), en faveur de la conservation du bâtiment sis 212, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e arr.) et de la façade de la maison sise 55, rue Auguste Lançon (13e arr.).

M. Guy-Michel Leproux. – Messieurs, nous avons aujourd'hui à examiner la liste n° 9, contenant les demandes d'autorisation de démolition déposées entre le 1er et le 30 septembre 1999.

– Le 66, rue Jean-Jacques Rousseau (1er arr.) (99.V.2413) est un petit immeuble industriel, construit en 1897 par Amédée Devray [1]. Les travaux concernent l'aménagement d'une boutique avec modification de la façade, mais hélas pas suffisamment pour lui rendre son aspect d'origine.

– 6, rue Monsigny, 75-81 et 76-82, passage Choiseul (2e arr.) (99.V.3165), il s'agit de l'ancien hôtel de Gesvres transformé au moment de l'ouverture du passage Choiseul et dont nous avons déjà parlé en juillet dernier. Le nouveau projet tient compte de notre vœu demandant le déplacement de l'ascenseur de manière à conserver un escalier ancien.

– Le 8, rue Cambacérès (8e arr.) (99.V.3181) est un immeuble du début du XIXe siècle qui a été mal surélevé et entièrement vidé, comme nos collaborateurs l'ont constaté lors de leur visite. Les trois premiers niveaux de la façade conservent néanmoins un caractère néo-classique soigné, avec quelques détails de qualité, comme la porte cochère. Le projet actuel prévoit une surélévation dont nous pourrions demander qu'elle soit respectueuse du style de l'immeuble et de la rue.

(Un vœu est pris dans ce sens.)

---

1. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles*, (publication de l'Institut d'histoire de Paris), 1ère série, t. II, Paris, 1991, p. 29, n° 1628.

Fig. 9 – Façade de l'hôtel Cardon du côté de l'ancien jardin (Cliché Ch. Rapa – CVP).

– 21, rue François Ier (8e arr.) (99.V.3175), voici un hôtel particulier datant probablement du Second Empire, que nos collaborateurs ont visité. Ils ont pu photographier les décors de l'étage noble qui ne sont pas menacés puisque la demande ne concerne que l'immeuble moderne qui a été malheureusement élevé au fond de la cour.

– 26-28, rue de Madrid et 18-20, rue du Général Foy (8e arr.) (99.V.3179), je vous signale cet important immeuble qui doit être réhabilité. Il est signé Sauvestre et daté de 1892[1]. Il contient des décors intérieurs datant de la construction et des années 1940.

– Le 26, rue Caumartin (9e arr.) (99.V.3474) est un petit immeuble Louis XVI que nous avons vu la dernière fois. Je vous présente le projet modifié selon notre vœu qui visait à préserver un escalier menacé par l'installation d'un ascenseur.

– Au 50, rue du Faubourg Poissonnière (10e arr.) (99.V.2946), se trouve l'hôtel Cardon[2]. Construit en 1773-1774 par l'architecte Goupy, le bâtiment conserve presqu'intactes toutes ses façades ; le jardin est malheureusement encombré de bâtiments industriels. Le salon circulaire du rez-de-chaussée possède encore quelques éléments de décor ancien. Il s'agit de réhabiliter en logements le corps d'hôtel principal et de ravaler les façades. On doit déplorer, comme M. Galliéni, architecte des Bâtiments de France responsable de ce secteur, que le projet ne soit pas plus ambitieux : comme ce beau bâtiment ne bénéficie actuellement d'aucune protection particulière et je crois qu'il serait bon d'en demander, de manière préventive, l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (fig. 9).

(Le vœu en faveur de l'inscription est pris.)

– Le 45-45bis, boulevard Diderot et 2-4, rue de Cîteaux (12e arr.) (99.P.3043) est l'ancienne maison des élèves de l'École centrale. Elle a été construite en 1927 et porte en façade la signature de l'architecte Leprince-Ringuet. Les trois clés des arcs du rez-de-chaussée sont ornées de figures représentant les arts et les sciences (fig. 10 à 12).

– 42-44, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e arr.) (99.V.3042), cet important ensemble du XVIIe siècle fait l'objet depuis plusieurs années de différents projets. Nous nous étions prononcés de manière ferme en mars 1998 pour une conservation des façades et de l'escalier à balustres du XVIIe siècle (fig. 14). Le projet aujourd'hui présenté, qui ne prévoit aucune surélévation du bâtiment côté rue, nous donne satisfaction.

– En revanche, au 212, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e arr.) (99.V.3044), un bâtiment de deux étages disposé en U autour d'un cour pavée qui a conservé sa pierre à fendre et qui date du XVIIIe siècle, est menacé de démolition totale. Il a été visité par nos services. Même si son état n'est pas excellent, sa disparition pure et simple ne nous semble pas justifiée. N'étant pas inclus dans

1. Anne Dugast et Isabelle Parizet, *op. cit.*, t. IV, 1996, pp. 84-85, n° 4408.
2. Pascal Étienne, *Le faubourg Poissonnière*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1986, pp. 103-105.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 10 à 12 – Détails du décor sculpté de la Maison des élèves de l'École centrale, 45-45bis, boulevard Diderot (12^{e} arr.) (Cliché Ch. Rapa – CVP).

le P.O.S. du Faubourg Saint-Antoine (qui s'arrête juste à son mitoyen), il ne bénéficie d'aucune protection. Je vous propose donc de former un vœu en faveur de la conservation d'un immeuble caractéristique du Faubourg.

(Le vœu est adopté).

– Au 55, rue Auguste Lançon (13e arr.) (99.V.3166), se trouve une petite maison caractéristique du style Art déco (fig. 13), dont on demande la démolition totale. Nous demandons de la visiter et je vous propose de former un vœu de conservation préventif de la partie basse de la façade, en dessous de la pergola.

(Le vœu est adopté).

– 4-18, rue Stephen Pichon et 149-155, boulevard de l'Hôpital (13e arr.) (99.P.3165), il s'agit des bâtiments de l'École nationale des arts et métiers construits par Georges Roussi [1] en 1909-1912. Sur la façade côté boulevard, un important décor sculpté indique la destination du bâtiment.

– Les 66-68bis, rue d'Auteuil (16e arr.) (99.V.2925 à 2927) sont parmi les dernières maisons du village d'Auteuil. Deux d'entre elles sont condamnées, la façade du 66 sera conservée, mais surélevée.

– 12, place des États-Unis et 22, rue Galilée (16e arr.) (99.V.2930), il s'agit de l'ancien hôtel Königswarter, construit en 1880 par l'architecte Alfred Coulomb [2]. Le projet concerne les façades sur la cour.

– 2, avenue Kléber, 9, place de l'Étoile-Charles de Gaulle et 8, rue de Presbourg (16e arr.) (99.V.2928), il s'agit de l'un des hôtels qui bordent la place et qui sont d'Hittorff. Il est prévu de le visiter bien que le projet ne semble pas présenter de danger particulier.

– Les 17-19, rue Fortuny (17e arr.) (99.V.3156) sont deux hôtels de belle qualité. Le n° 17 a été construit par Édouard Weyland [3] en 1880 et son voisin par Jean Brisson [4] vers 1890. Les travaux envisagés ne sont pas importants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente minutes.

Fig. 13 – Détail de l'ornementation du balcon de la maison sise 55, rue Auguste Lançon (13e arr.) (Cliché Chr. Rapa – CVP).

1. Anne Dugast et Isabelle Parizet, *op. cit*, t. IV., 1996, p. 73, n° 4300.
2. *Ibidem*, t. I, 1990, p. 101, n° 1284.
3. *Ibidem*, t. I, 1990, p. 70, n° 839.
4. *Ibidem*, t. IV, 1996, p. 130, n° 4853.

Fig. 14 – Escalier à balustres de bois du XVII[e] siècle,
42-44 rue du Faubourg Saint-Antoine (12[e] arr.) (Cliché M. Paturange – CVP).